

Le genre, ses réalisations et le genre personnel en roumain

Autor(en): **Nandris, Octave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **25 (1961)**

Heft 97-98

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE GENRE, SES RÉALISATIONS ET LE GENRE PERSONNEL EN ROUMAIN

Une étude diachronique et comparée du genre confirme la tendance inhérente aux systèmes linguistiques à une double adéquation : en effet, sa genèse, son évolution et sa structure actuelle reflètent « à la fois l'idée d'une perfection et celle d'un acheminement progressif vers la perfection »¹. En le considérant cependant dans un groupe de langues monogénétiques, indo-européennes par exemple, on constate que la fortune actuelle de ce concept varie substantiellement de langue à langue alors que sa structure originelle et son rôle sont postulés comme homogènes. Cette divergence ne met néanmoins pas en doute le sens énoncé des évolutions linguistiques, elle démontre seulement qu'un même fait peut recevoir diverses solutions, motivées par les conditions particulières de développement de chaque langue.

La genèse du concept du genre bien que n'ayant « de sens que pour les hommes et pour quelques animaux où la distinction des sexes a une importance »² est légitime ; son exceptionnelle extension ultérieure se justifie par un certain type de mentalité ; étonnante est sa survivance. Notre groupe de langues indo-européennes a éliminé, remanié, normalisé sur plus d'un point son système grammatical originel ; il a néanmoins conservé cette catégorie grammaticale, et cela en dépit du fait qu'elle avait « contre elle à la fois de s'exprimer d'une manière incohérente, de ne pas être cohérente pour le sens, d'avoir un sens purement concret là où elle en avait un, et, le plus souvent de n'en avoir aucun »³. Pour mieux situer les problèmes dont il sera question ici envisageons succinctement la question de son origine et de son histoire.

1. Paul Imbs, *Centre de Philologie romane et de Langue et Littérature Françaises contemporaines*, Programme 1958/59, p. 103.

2. A. Meillet, *Linguistique historique et Linguistique générale*, Paris, 1926, p. 202.

3. A. Meillet, *ib.*, p. 204.

Primitivement les langues ont désigné de noms différents des êtres vivants dont la différence de sexe impliquait également d'autres attributs particuliers. Cette distinction à l'aide de sémantèmes propres a survécu dans les oppositions lexématiques (type *pater-mater*) : l'identification précise du genre naturel du restant de la masse nominale des animés était réalisée, le cas échéant, par des moyens périphrastiques (type *enfant-mâle*, *enfant-femelle*). Le genre est à ce stade un concept exclusivement sémantique.

À son extension ultérieure, et partant à sa généralisation à toute la masse nominale, ont contribué plusieurs facteurs dont : une interprétation métaphorique du monde, un besoin inhérent à l'esprit humain de procéder à des classements, l'élargissement du vocabulaire et aussi l'analogie (la fréquence et le nombre des noms doués déjà d'un genre ont imposé ce concept à tous les noms). Du stade sémantique, le genre évolue vers la catégorie grammaticale et son expression ne sera plus réalisée par des lexèmes différents, mais par l'adjonction d'une épithète. On s'achemine de la désignation lexématique et périphrastique, vers le procédé de la marque désinentielle agglutinée (type *equus-equa*).

Les morphèmes du genre acquièrent ainsi le rôle d'indice nominal (tout nom en est doté) et ce rôle ils le conservent encore (*la fusée*, *le missile*) : son emploi est automatique et il est souvent « sémantiquement immotivé, complètement arbitraire, vide, dénué de signification, ou du moins d'une signification empiriquement décelable et objectivement vérifiable »¹.

Dans nombre de systèmes linguistiques ce concept s'éloignera progressivement de sa fonction foncière et sera de plus en plus utilisé pour les besoins de la grammaire, dans le sens qu'il dépassera la classe des noms pour s'étendre au syntagme nominal et devenir ainsi un classificateur : le nom « impose la couleur de son uniforme à tous les mots qui dépendent de lui »². Cette évolution traduit le besoin d'organiser la phrase, d'assurer sa clarté : les morphèmes du genre remplissent un rôle anaphorique.

Sa grammaticalisation va se poursuivre dans les langues à articles, où il devient, par syncrétisme, « l'indice habituel de l'intégration du substantif de langue dans le discours »³. D'autre part il assurera la substan-

1. Louis Hjelmslev, *Travaux de l'Institut de linguistique*, I, Paris, 1956, p. 156.

2. J. Vendryes, *Le langage*, Paris, 1921, p. 113.

3. Bernard Pottier, *Introduction à l'étude de la Philologie hispanique*, II, 1958, p. 47.

tivation à des éléments de phrase non nominaux, mais appelés incidemment à remplir cette fonction (*le pourquoi, le comment, etc.*).

Sa fonction peut se spécialiser encore ; dans les langues où il reste opérant il arrive à marquer un rapport flexionnel du nom dans la phrase : c'est le cas du genre personnel en roumain, comme nous le verrons plus loin.

Enfin, il peut devenir même « l'indice sémantique » d'appartenance d'un nom à un champ sémantique déterminé (fonction assurée par syncrétisme cette fois-ci avec le concept du nombre, en roumain, comme nous le verrons plus loin).

Fait réel d'abord, puis résultat d'une interprétation du monde (métaphorique, mystique, religieuse), d'un besoin logique de classer les notions, d'organiser la phrase, le genre, par syncrétisme, en est arrivé à marquer certaines fonctions du substantif — et aussi de tout mot — dans la phrase, à assumer uniquement même un rôle d'exposant flexionnel, voire d'indice sémantique. Conservant sa valeur originelle et se réalisant par des lexèmes pour un nombre très réduit de substantifs, il évolue pour le reste de la masse nominale (et, débordant celle-ci, dans le syntagme nominal) vers les fonctions d'attribut-épithète, de morphème, d'anaphorème et d'indice fonctionnel syntaxique et sémantique. Sa genèse est normale ; sa fortune, jusqu'à un certain degré d'évolution de l'esprit humain (implicitement de la langue) concevable ; sa survivance et son évolution ultérieures doivent être imputées à l'esprit conservateur de certains systèmes linguistiques, aux fonctions dont il a été surchargé et au syncrétisme de certains morphèmes. Le concept du genre en dépit, ou aussi bien en raison de sa fortune différente dans les systèmes linguistiques, illustre parfaitement le principe de la double adéquation dont il a été question au début.

En roumain ce concept se révèle comme ayant gardé un caractère plus opérant que dans d'autres idiomes romans. Cela se manifeste par la présence dans sa grammaire d'un nombre plus important de catégories (quatre), de moyens d'expression plus riches, par une explication plus développée dans le syntagme nominal et implicitement une plus grande fréquence dans la phrase. Cette langue a donc non seulement conservé les catégories que le latin lui a léguées, mais les a renforcées, a amélioré leur fonctionnement et ajouté un certain nombre de faits nouveaux. En effet, du latin le roumain a hérité un masculin, un féminin et un neutre

(catégorie bien déliquescente mais que cependant il a conservée et renforcée à l'encontre des autres idiomes romans); à l'intérieur de la classe des masculins et des féminins animés il a développé une nouvelle catégorie, le genre personnel. Son apparition, relativement récente, nous met dans des conditions favorables pour examiner les circonstances qui motivent la genèse d'un concept grammatical et sous quelle forme et par quels moyens une langue l'explicite à ses débuts.

L'opposition masculin-féminin se réalise à l'aide de lexèmes différents, de désinences propres, d'une flexion interne, de déterminants, de suffixes motionaux et, dans le cas des épiciens, par des périphrases.

La distinction par des noms à racine différente est limitée (*tata* > *tată*, *mamma* > *mamă*, *frater* > *frate*, *soror* > *soră*, etc.).

La marque caractéristique des masculins était en ancien roumain *-u* : son apocope, à une époque historique de la langue, en mettant à découvert le dernier phonème du radical, a multiplié les désinences (la voyelle *-u* se conserve encore seulement comme voyelle d'appui après les groupes consonne suivie de *l* ou de *r* : *socru* > *socru*, etc.) et comme élément diphtongal : *filiu* > *fiu*); son amuïssement a rendu caractéristique de ce genre toute consonne : *ursu* > *urs*, *lupu* > *lup*, *ericiu* > *ariciu* — lire *arič-*, **unclu* > *unchiu* — *unk'* etc., et la voyelle *-i* (**pullev* > *puiu* > *pui*). Le morphème du Plur. est *-i*.

Les féminins se caractérisent par une désinence exclusivement vocale : *-ă* (*mamma* > *mamă*), *-ea* (*stella* > *stea*), *-a* (*para* turc : monnaie) et *i* (pour un seul subst. : *die* > *zi*); non caractéristique est la voyelle *-e* qui marque aussi bien des masc. (*dentē* > *dinte*) que des fém. (*lege* > *lege*) : seuls les déterminants désignent le genre pour cette série de noms. Au Plur. nous avons *-i*, *-e* et *-le*.

Les déterminants (articles, adj. qualific. et détermin.) et les substituts possèdent les mêmes désinences que les noms (seule différence : la voyelle *-ă* est exclusivement féminine alors que parmi les substantifs il y en a un nombre limité qui se terminent par *-ă*, bien que désignant des personnes ou des agents masculins : *tata* > *tată*, *catană*, hongr., soldat, etc. v. ci-dessous); en outre la voyelle *-a* (< *illac*) apparaît dans des démonstratifs au masc. : *acesta*, *acela*, etc.).

De la flexion nominale interne il sera question plus loin.

Une riche série de suffixes motionaux caractérise le roumain. Fait à relever : même le masculin en possède trois, ce qui indique une dériva-

tion à partir du féminin, alors que communément c'est le masculin, genre moins « marqué » qui sert de base à ce type de dérivation. Le plus productif de ces suffixes est : *oiu* < *oneu* (*rată-răţoiu*, canard) : la fréquence des deux autres est très limitée : *-an* < sl. *anu* (*curcă-curcan*, dinde-dindon) et *-ac* < sl. *aku* : (*gânscă-gânsac*, oie-jars); ces trois suffixes sont chargés d'autres fonctions, dont la valeur augmentative : c'est elle qui est à l'origine de cette surcharge motionale et qui l'explique. Bien plus nombreux sont les suffixes qui dérivent des fém. à partir du masc. ; *-oaie -oaia*, variantes fém. de *-oiu* (*zmeu -zmeoaie*, analogue féminin du dragon, *Covoia*, femme de *Cova*) ; 2) *-oi(e) + că* (*ursu* > *urs-ursoaică*) ; 3) *-easă* < lat. gr. *issa* (*praebyter* > *preot-preoteasă*) ; 4) *-iţă*, sl. (*mola* > *molaru* > *morar-morăriţă*) ; 5) *-că* sl. (*pulleu* > *pui-puică*) ; 6) la voyelle *-a* > *-ă*, qui caractérise le féminin, remplit également un rôle motional, notamment dans les emprunts, où elle supplante dans une certaine mesure le suffixe *-iţă* (*doctor-ă*, *infirmier -ă* etc.) : il est vraisemblable que ceci est dû à l'influence de l'*e* muet français (v. ci-dessous). Une variante de *ă*, la voyelle *-e* (< *ia*) dérive des nomina agentis féminins (*lucru + toria* > *lucrătoare*).

Notons enfin l'emploi des morphèmes ou des suffixes en désaccord avec le genre réel, procédé qui surcharge le nom d'une valeur affective (hypocoristique ou péjorative) : *mammă-mămică-mămicuţ* ; *Irina-Irinel* ; *pui-puiule* ; *babă-băboiu*, vieille carcasse (ces noms désignent des pers. fém.) ; *găgăuţ-ă*, nigaud ; *nătăfleţ-nătăfleăă*, benêt (des masc. : la désinence *-ă* brise le caractère purement informatif et qualificatif de ces substantifs et augmente, par sa caractéristique féminine, insolite, l'effet injurieux).

Nombreux et variables sont les moyens périphrastiques auxquels on fait appel pour déterminer le genre dans la classe des épiciens (*bărbătuş-mâle*, *femeiuşcă-femelle* ; articles : *un, o* ; pronoms : *el, ea*, etc.).

II

L'existence à côté du masc. et du fém. d'un genre nommé neutre, ambigène ou hétérogène, caractérise le roumain parmi les langues romanes¹. Ce troisième genre est un concept uniquement substantival,

1. En ce qui concerne la survivance d'un neutre en italien, limité à quelques substantifs, nous avons affaire « à un troisième nombre, à un collectif, plutôt qu'à un troisième genre » (Knud Togeby, *Cahiers Sextil Puşcariu*, II, f. 2, p. 122).

les déterminants de cette classe de noms ayant une désinence masculine au Sing., féminine au Plur. Les neutres eux-mêmes n'ont pas de marque propre au Sing. : elle s'identifie avec celle des masculins. L'identité entre les deux genres s'explique : elle existait déjà en latin classique (pour certains cas), a été accentuée dans l'histoire de la langue (les flottements du type *caseus-caseum*, *nasus-nasum*, *dorsus-dorsum*, *pectus-pectum*, *cornus-cornus*¹, etc., l'attestent) et parachevée en latin vulgaire par l'amuïssement de l's (dans une partie de la Romania et précisément en roman Danubien) et de l'*m* désinentiels : cela explique l'identité phonétique, entre le masculin et le neutre. L'opposition existe au Plur. et elle est réalisée par *-uri -e*, (*-i* et *-ă*)² : la plus marquante est *-uri*³ (*tempu > timp-timpuri*), *-e* et *-i* figurant aussi comme morphèmes du Plur. également pour les féminins et les masculins (v. ci-dessus). Dans l'ensemble on peut estimer les moyens formels d'expression du neutre comme très limités : aucun pour les déterminants et les substituts, *-uri* pour les substantifs.

Cette carence formelle a suscité une controverse : l'existence du neutre roumain a été discutée, et certains grammairiens y ont vu plutôt un ambigène ; en effet, considérant le jeu des accords, des déterminants et des substituts, cette classe de noms est masculine au Sing., féminine au Plur. Cependant si l'on examine le problème du neutre du point de vue fonctionnel, uniquement dans les limites du substantif, et en outre, si l'on se place dans une perspective diachronique, le doute ne doit plus subsister.

Les neutres roumains étant des masculins au Sing. s'opposent aux féminins à ce nombre ; par contre, étant des féminins au Plur., à ce nombre ils se distinguent du masculin ; puisqu'ils possèdent les deux genres à la fois une neutralisation du concept se produit : il n'est pleinement ni l'un ni l'autre genre du point de vue de la grammaire normative. De plus le critère formel ne doit pas être considéré comme décisif⁴.

1. Cf. A. Ernout, *Morphologie historique du latin*, Paris, 1941, p. 3 ss.

2. La désinence *-ă* est limitée à un seul exemple en roumain littéraire : *ovu > ou-ouă* ; pour les autres noms (*car-cară*, *hotar-hotară*, etc.) le Pluriel en *-ă* est considéré comme une variante littéraire-dialectale ; la désinence *-i*, peu fréquente aussi, concerne des noms d'emprunt récents (*fluviu-fluvii*).

3. Elle ne doit pas être confondue avec *-uri* à fonction collective (*hërba > iarbă-ierburi*).

4. En latin même les marques propres du neutre sont faiblement représentées ; d'autre part le fonctionnement des trois genres est defectueux quant à leur valeur fonctionnelle ; enfin, dans toutes les grammaires existe un grand nombre de morphèmes homophones et on ne conteste pas leur valeur s'ils font partie de systèmes en vigueur.

Une analyse diachronique et fonctionnelle apporte des arguments majeurs.

La conservation des neutres comme ambigènes est déjà l'indice d'une tendance à sauvegarder une classe nominale distincte du masculin et du féminin : l'analogie aurait pu jouer aussi bien en roumain que dans les autres idiomes romans pour évincer cette classe de noms (mais ce facteur n'est pas obligatoire, inéluctable), ou bien limiter son étendue, le « fossiliser ». Cependant, non seulement il ne s'agit pas d'un déclin du neutre latin en roumain, même pas de la conservation de cette masse nominale à l'état originel, mais au contraire de son renforcement par une incorporation massive de noms non doués d'un genre réel et appartenant grammaticalement au masculin et au féminin. En roumain le neutre est donc devenu la catégorie du « non-genre naturel » et y ont été classés les substantifs latins désignant des objets, des matières, des notions abstraites, des états, etc. : « les exemples se comptent par centaines. Le roumain s'est donc laissé guider par la logique et il a accompli le changement que le latin, empêché par la tradition, ne pouvait pas mener jusqu'au bout » ¹ (seuls une vingtaine de noms ont résisté à ce reclassement, *ibid.*, p. 39) ².

En premier lieu le roumain stoppe donc la dégradation fonctionnelle du neutre au stade où elle se trouvait à la fin du III^e siècle, date à laquelle se produit le démembrement de cette partie de la Romania; (la dégradation phonétique n'a pu bénéficier du même sort, car elle était déjà consommée). Il procède, d'autre part, à un reclassement des substantifs latins; troisièmement, tous les noms d'emprunt, quel que soit leur genre originel, leur origine et l'époque de leur pénétration ont été, et sont encore répartis dans ce troisième genre s'ils ne désignent pas un substantif désignant un être doué d'un genre réel (y ont résisté un nombre limité dont la désinence était trop marquée, type *chaussée* > *șosea*, fém.). En outre, très souvent ces noms d'emprunt font leur Plur. en *-uri*, morphème qui apparaît comme le plus pertinent de ce genre : c'est lui aussi

1. A. Graur, *Mélanges linguistiques*, Paris-Bucarest, 1936, p. 34.

2. Cette résistance s'explique soit par des raisons phonétiques (désinence trop marquée), soit morphologiques (emploi plus fréquent de l'un des deux nombres), soit analogiques, souvent difficiles à déterminer. Ces mêmes raisons expliquent aussi quelques évolutions sporadiques en sens inverse, effectuées vraisemblablement à l'époque du roman commun : *mare* (n.) > *mare* fém. en roum., *cerebrum* (n.) > *creer*, masc. en roum.

qui marque communément le Plur. des masc. et fém. latins devenus neutres (type *campu* > *câmp*, Plur. *câmpuri*) : à relever aussi que cette désinence, provenant de *-ora*, faiblement représentée en latin, est devenue très productive en roumain, surclassant de loin *e* < lat. *-a*. La thèse de la survivance des ambigènes en roumain, attribuée au caractère conservateur de cette langue, ne se justifie pas, car la langue a innové dans le domaine formel et fonctionnel.

Le problème du neutre en roumain nous enseigne donc : qu'un concept grammatical peut rester, ou devenir opérant en dépit des faibles moyens d'explicitation dont il dispose ; que la disparition des moyens formels (morphèmes) n'implique pas forcément la condamnation des catégories grammaticales fonctionnelles qu'ils représentaient ; enfin, que la remise en vigueur d'une catégorie grammaticale, ne s'accompagne pas toujours du développement d'un certain stock de morphèmes propres.

Les moyens d'expression du neutre roumain sont d'origine latine ; on ne peut envisager la même origine lorsqu'on songe au concept fonctionnel lui-même : l'état de ce genre en latin littéraire et en latin vulgaire, son sort dans les idiomes romans nous en empêchent. A. Rosetti ¹ a pensé à une explication par le superstrat slave : son hypothèse a été infirmée par A. Graur ² et K. Togeby ³ qui ont démontré qu'un parallélisme ne peut être établi entre la structure des neutres roumains et slaves : ces derniers sont devenus des féminins en roumain, ce qui « montre que le neutre slave n'était pas compris par les Roumains » ⁴. Des raisons chronologiques s'opposent également à l'hypothèse de A. Rosetti : entre la dislocation du daco-roman (269-275) du reste de la Romania et le début de l'influence slave (VI^e siècle) il existe un hiatus d'environ trois siècles. On peut estimer ce laps de temps suffisant pour parachever la tendance, déjà ancienne en latin, à l'évincement du neutre, d'autant plus que des conditions plus favorables qu'ailleurs étaient créées en daco-roman : l'amuïssement de l'*m* et aussi de l'*s* finals, le défaut d'une langue commune affectée par l'influence littéraire conservatrice de la capitale, l'absence, due à l'isolement, de cette entrave aux évolutions linguistiques que crée le besoin d'une relative homogénéité entre les différentes par-

1. *Influența limbilor slave meridionale asupra limbii române* (sec. VI-XII), București, 1954, p. 34.

2. *Ib.*, p. 42 ss.

3. *Ib.*, p. 121 ss.

4. A. Graur, *ib.*, p. 43.

ties d'une même aire linguistique. En outre, si la survivance « fossilisée » des moyens formels d'expression est concevable ¹, en est-il de même en ce qui concerne la catégorie fonctionnelle de ce concept ? Cette influence slave de structure présumée est d'autant moins vraisemblable, en dehors de toute considération de linguistique générale, qu'elle ne s'est guère manifestée dans la morphologie roumaine.

L'existence d'un neutre également en albanais, langue apparentée au dace, incite K. Togeby ² à envisager une solution par le substrat : « la tendance à la disparition du neutre a été arrêtée en roumain par l'influence du substrat Thrace qui offrait le moule de la flexion ambigène comme moyen de conservation ». Cette hypothèse est d'autant plus plausible que des conditions favorables étaient données : la domination romaine en Dacie, relativement brève (à peine un peu plus de 150 ans) n'a pas disposé du temps requis pour une assimilation linguistique totale de la langue des autochtones, où, comme le pense K. Togeby, le neutre existait (ce qui n'est nullement invraisemblable étant donné qu'il s'agit d'une langue indo-européenne). Ce genre, déliquescent en latin, a été donc revigoré dans la grammaire de la nouvelle langue en gestation : le roumain. C'est à cette époque aussi qu'a dû assurément commencer le reclassement du fonds nominal latin en trois genres : masculin, féminin, neutre. Si la langue autochtone n'a pas aussi laissé des traces formelles, c'est soit en raison d'une parfaite identité des marques du neutre dans les deux systèmes linguistiques, ce qui est peu plausible, soit parce que la romanisation des morphèmes nominaux s'était déjà opérée.

III

L'arrêt du déclassement du neutre, son érection au niveau des deux autres genres et le reclassement logique des substantifs sont autant d'indices qui témoignent du renforcement de cette catégorie grammaticale en roumain. Sa revigoration, qui va à l'encontre des tendances générales observées dans les autres idiomes romans est confirmée également par d'autres faits. Premièrement par un effort pour mieux opposer les genres entre eux, qui s'est manifesté par :

1. Avant l'influence slave, la morphologie roumaine aurait alors présenté deux types de noms : unigènes (masculins et féminins aux deux nombres) et ambigènes (masculins au Sing., féminins au Plur.).

2. *Ibid.*, p. 130.

1) le développement d'un nombre relativement important de suffixes motionaux (v. ci-dessus);

2) la dérivation de masculins, possible aussi à partir de radicaux féminins, ce qui implique un nivellement de la valeur de ces deux genres. Cette « revalorisation » du féminin se traduit aussi par la fonction que reçoivent les pronoms féminins d'exprimer le neutre (je le dis = *o zic*, ça, cela = *aceasta*, *aceea*, tout cela = *toate acestea*, etc.);

3) la conservation au Sing. d'une flexion féminine, alors que le masculin l'ignore (Nom. Ac. *casa* > *casă*, Gén. Dat. *casae* > *case*, mais *lupu* > *lup* à tous les cas);

4) le développement, uniquement pour les noms féminins, d'une flexion interne. En effet, les substantifs de cette classe dont la désinence est -ă ou -e au Sing. et -i ou -uri (des fém. collectifs) au Plur., changent la voyelle accentuée -a du radical en -ă, ce qui va tout à fait à l'encontre de la phonétique régulière (*scala* > *scară-scări*, *mare* > *mare-mări* *carne* > *carne-cărnuri*, etc., alors que *a* dans des conditions phonétiques identiques se conserve au masculin : *tata* > *tată-tați*, *frater* > *frate-frăți* etc.);

5) l'alternance -o, -e (masc.) -oa-, -ea-, (fém.) comme moyen interne d'opposer les deux genres (*nepotu* > *nepot-nepoată*, *nîgru* > *negru-neagră*; cette flexion interne continue d'agir encore partiellement dans des emprunts modernes (*pitoresc-pitorească*);

6) les noms propres féminins reçoivent dans la langue commune la marque de l'oblique en enclise (*Maria-Mariei*), alors que pour les masculins c'est en proclise (*Gheorghe-lui Gheorghe*). Des noms masc. se terminant par -a suivaient le paradigme féminin en ancien roumain; dans la langue moderne leur flexion est identique à celle des masculins (*Toma-Tomei*, aujourd'hui *Toma-lui Toma*);

7) l'emploi fréquent au Vocatif, outre les désinences (-e, -ule pour le masc. -o, -ă, pour le fém.) d'interjections propres (*mă-măi* pour le masc., *fă* < *fată* < *feta*, pour le fém.);

8) la priorité accordée, dans certains cas, au genre aux dépens du nombre : les noms d'agents masc. sont dérivés avec -(ă)tor (< *toriu*) au Sing., -tori au Plur. (*lucra + toriu* > *lucrător*); le fém. correspondant est -toare (< *toria*) au Sing. Une difficulté a surgi au Plur. dont la marque est -i ou -le ne s'applique qu'aux féminins oxytoniques) : les noms d'agents féminins restent invariables en nombre et sauvegardent ainsi l'opposition de genre (Sing. *lucrătoare* — Plur. *lucrătoare*; les autres caté-

gories de noms qui n'impliquent pas un genre réel, dérivés avec ce suffixe, respectent l'opposition en nombre : Sing. *venatoria* > *vânătoare*, Plur. *vânători*);

D'autres faits peuvent être invoqués qui confirment qu'à une réalisation mécanique, figée, du concept du genre se substitue une explicitation logique. Citons encore un exemple instructif parce qu'il situe chronologiquement le phénomène : les subst. et les adj. en *-că* font leur Plur. en *-ci* (*vacca mica* > *vacă mică*, au Plur. *vaci mici*, comme *caballi mici* > *cai mici*); cependant un adj. comme *strașnic* (sl., violent, exceptionnel) fait au Plur. *cai strășnici* et *vaci strășnice*. On a donc brisé le système ancien de formation du nombre (au Plur. *-i* pour les deux genres) pour marquer l'opposition entre le féminin et le masculin.

Le concept du genre s'avère vivant et opérant comme nous venons de le voir dans les limites du nom. Comment se répercute ce même concept sur les autres parties du syntagme nominal ? Les qualificatifs, les déterminatifs et les substituts ne possèdent, du point de vue formel, que deux genres : le masculin et le féminin ; la marque du neutre manque, contrairement à ce qui se passe dans d'autres langues : un adjectif qui détermine un substantif neutre a donc une désinence masculine au Sing. (*tempu bonu* > *timp bun*), une féminine au Plur. (*tempora bona* > *timpuri bune* et non *timpuri *bunuri*) : ainsi le déterminé n'a pas « imposé la couleur de son uniforme » à ses déterminants. C'est logique et conséquent avec la définition qu'il s'est donnée du genre, concept pouvant disposer d'un support réel uniquement pour les noms, mais non pour les autres parties du discours où il est un fait (facultatif) de grammaire. Le roumain a donc dissocié le nom de son syntagme : adéquation en ce qui concerne le substantif (nous verrons ce processus se poursuivre encore, avec le quatrième genre nominal) mais passivité à l'égard des autres parties du syntagme nominal : la concordance : *dominus bonus*, *templum pulchrum*, *casa bona*, qui n'était pas absolue d'ailleurs non plus en latin, n'a pas été refaite.

L'opposition masc.-fém. se manifeste pour les adjectifs qualificatifs (*bonu* > *bun*, *boni* > *buni*, *bona* > *bună*, *bonae* > *bune*) ; les adjectifs qui en latin n'avaient pas une désinence propre pour chaque genre (classe : *viridis*, *dulcis*, etc.) ont gardé, à quelques exceptions près, la même forme en roumain (*dulce*, *verde*, etc.) : à cette occasion encore on ne constate pas de tendance réorganisatrice pour la masse adjectivale. Quant aux

déterminatifs, relevons que l'opposition masc.-fém. comprend également le cardinal deux (*doi-două*), et dans les numéraux collectifs elle va jusqu'à trois : tous deux : *amândoi-amândouă, ambii-ambele* ; tous trois : *tustrei-tustrele*). Les rapports possessifs, la fonction démonstrative, indéfinie, sont exprimés par les adjectifs ou pronoms respectifs où, bien entendu, l'opposition de genre est marquée. Néanmoins les adj. interrog. et exclamatifs (*quale* > *care*, *quid* > *ce*) restent invariables en genre et en nombre au cas sujet et au cas régime (*quale homo* > *care om*, *quale familia*, mot qui a pris le sens de femme, > *care femeie*, *ce om-ce femeie* ; de même au Plur. *care oameni*, *care femei*, *ce femei*), cependant aux cas obliques l'opposition réapparaît. Lorsqu'il s'agit de l'attribution, elle est marquée seulement par l'adj. : *căru om* (à quel homme) *cărei femeie* (à quelle femme) ; le genre est plus explicité dans les rapports d'appartenance (Génit.) : à quel voisin appartient ce cheval se traduit : *al căru vecin este acest cal*, ce qui correspondrait : « au » quel voisin ; le féminin est : *a cărei vecine* = à « la » quelle voisine. De même au Plur. le Datif n'a qu'une forme unique (*căror*) alors que le Génit. introduit l'opposition (*ad illi* > *ai căror*, *ad illae* > *ale căror*).

Care comme relatif disposait en ancien roumain d'un jeu complet de désinences respectant scrupuleusement les catégories de nombre et de genre. Les phrases : *l'homme qui vient* = *omul carele vine*, *les hommes qui viennent* = *oamenii carii vin* peuvent être traduites : *l'homme « le » qui vient*, *les hommes « les » qui...*). Cet accord est tombé progressivement en désuétude : le genre de l'antécédent étant connu son expression grammaticale devenait superflue. Les pronoms interrogatifs (*cine* < *que (m)* + *ne* ou *quem* > *quen* + *e*, les deux étymologies ont été données) pour les personnes et *ce* < *quid* (pour le neutre) sont invariables en nombre et en genre, comme ailleurs, au cas sujet et au cas régime, car c'est l'interrogation qui prime sur toute autre préoccupation ; le jeu des accords reprend au Gén., -Datif de *cine* de la même façon que pour *care*.

La fréquence des morphèmes du genre dans la phrase roumaine augmente cependant surtout avec les trois catégories d'articles : nominal (subdivisé en défini ou enclitique et indéfini ou proclitique), adjectival (*cel* Sing. masc. *cei* Plur. ; *cea* Sing. fém. *cele* Plur.), et pronominal (dénommé aussi possessif : *al* Sing. masc. *ai* Pl. *a* Sing. fém. *ale* Pl.). Ces articles, sauf le pronominal, s'accordent en genre, en nombre et éventuellement en cas. *Le bon cheval* se traduit : *calul bun* < *caballu illu-bonu*, mais quand on met en relief l'épithète, on oppose, on insiste, on fait un

choix, l'article adj. apparaît : *calul cel* (< *eccu illu*) *bun*. Une construction fréquente en a. roum. était l'emploi de l'article enclitique même avec l'adj. en apposition : *calul celu bunulu* (< *bonu illu*) ce qui se traduirait à peu près : *le cheval le bon « le »* ¹. La tendance à marquer le genre se manifeste encore à une autre occasion : l'article pronominal sert aussi à la formation, à partir du cardinal, des ordinaux : *le troisième*, *la troisième* se disent : *al treilea*, *a treia* ; la transposition de ces formes donne : *le troisième-« le »*, *la troisième-« la »*. Cas analogue aussi lorsque l'objet possédé ne porte par l'article défini ; si le français dit *un chien à moi*, le roumain construit cette phrase : *un câine al meu*, où à côté de la préposition apparaît également la marque du genre de l'objet possédé, reprise aussi sur le possessif, donc à peu près : *un chien « à le » mien*, *une chienne « à la » mienne*. Enfin, un dernier cas : les pronoms d'insistance se réalisent en français à l'aide de l'adj. *même*, invariable en genre : cette fonction est dévolue à *însu* < *i(p)su* (adj. et pron.), qui varie suivant le genre et le nombre du nom qu'il détermine (*omul însuși-femeia însăși*), ou supplée (*însuși, însăși*).

De ce qui précède il résulte une extrême prolifération des anaphores du genre et sa grande fréquence dans la phrase roumaine : dans certains cas il s'agit, comme dans d'autres idiomes romans, de la conservation originelle des morphèmes de ce concept, dans d'autres, de leur sauvegarde en roumain, enfin, pour une troisième catégorie cette langue a innové. Cependant dans tous les cas énumérés il ne s'agit pas d'un effort de celle-ci pour imprimer la marque exclusive du genre sur les parties du syntagme nominal (c'est d'ailleurs impossible, faute de marques uni-fonctionnelles) : c'est le syncrétisme des désinences et des morphèmes qui l'implique. Ce qui est caractéristique pour la phrase roumaine c'est le grand développement d'éléments anaphoriques, son génie déictique : des rapports, seulement implicites ailleurs, y ont été explicités.

IV

La conservation du neutre, le reclassement de la masse nominale originelle, le classement généralement logique des emprunts, la sauvegarde des marques étymologiques du genre dans le syntagme nominal et leur enrichissement par la création de nouvelles ne mettent pas un point final

1. A l'origine la construction devait représenter *le cheval celui le bon*, mais la valeur démonstrative s'est estompée.

aux manifestations de la valance de ce concept. Le roumain se distingue du latin et des autres idiomes romans — l'espagnol mis à part — par la création d'une nouvelle catégorie : le genre personnel. Cette étiquette explique la classe des substantifs qu'elle recouvre : les noms propres et les noms communs de personnes et exceptionnellement tout appellatif personnifié.

S'agit-il réellement d'un genre « personnel », ou seulement d'une remise en vigueur de l'ancienne opposition : animé-inanimé ? L'étude de son fonctionnement ne laisse subsister aucun doute : dans un message logique, informatif les noms d'animaux, donc des animés, en sont exclus. Par contre, lorsqu'un nom d'animal, d'objet, ou de matière revêt, dans un message métaphorique, des attributs ou accomplit des actes humains, il peut prendre certaines des marques de ce genre.

La distinction personnel-non personnel est attestée également dans d'autres systèmes linguistiques ¹. Mais alors qu'ailleurs cette catégorie semble se manifester d'une façon sporadique et limitée (cf. *ibid.*), en roumain elle se réalise dans un système complexe, impliquant la phonétique, la morphologie et la syntaxe du nom.

Voici les marques propres aux masculins et aux féminins personnels par opposition aux masculins, féminins (et évidemment neutres) non personnels :

1) Construction du Génit-Dat. des noms (masc. et fém.) se terminant par *-că* et *-gă* généralement en *-căi*, *-găi* ou *-chii* *-ghii* et non en *-cii* et *-gii* comme régulièrement (*Floricăi* - *Florichii*, *bădicăi* - *bădichii*, *taicăi* - *taichii*, *Olgăi* - *Olghii*, *Puică* - *Puichii* (alors que l'appellatif fait *puică* - *puicii*), etc. ;

2) Conservation pour les féminins du radical du Nom.-Accus. du Sing. au Génit.-Dat. de ce nombre alors que normalement c'est le radical du Plur. qui apparaît : *maichii* - *maicăi* - *maicii* ; *soră* - *sorii* (et non **măichii*, *surorii*) ;

3) Non-assibilation de la dentale du radical devant l'*i* du Génit.-Dat. : *tată* - *tatii* (et non **tații*, comme *bucată* - *bucății*), *Rada* - *Radii* (alors que *lada* - *lăzii*), etc. ;

4) Non-monophtongaison de *-ea* et *oa* aux cas obliques : *Leana* - *Lea-*

1. Cf. Louis Hjelmslev. *ib.* : la construction de l'objet direct personnel avec une préposition est connue en ibéro-roman, gallo-roman et dans divers dialectes italiens, cf. W. Meyer-Lübke, *Gramm. Rom. Spr.* III, p. 371 ss., Gerhard Rohlfs, *Hist. Gramm. it. Spr.*, II, p. 434, Maurice Molho, *La question de l'objet en espagnol*, *Vox Romanica*, XVII, 2.

nei alors que *mreana-mrenei*), *Floarea-Floarei* (l'appellatif : *floarea-florii*);

5) Formation d'hypocoristiques féminins à l'aide de suffixes diminutifs masculins : *Cătrinel*, *pușor*, etc. ;

6) Dérivation du féminin par l'enclise de -ă motional : *cumnat-cumnată*, *infirmier-infirmieră*, *artist-artistă*, etc. ;

7) Emploi exclusif, ou de préférence, de certains suffixes motionaux, réservés à cette classe nominale (*crăiu-crăiasă*, etc.);

8) Tolérance de noms masculins dont la désinence *ă* est en flagrant désaccord avec le genre que désigne cette voyelle ; ceci n'est possible que pour « les noms nettement caractérisés comme masculins » ¹ : *tată*, *popă*, *papă*, etc. ;

9) Formation du vocatif des féminins généralement en -o (*soro*, *Puico*) au lieu de -ă, et des masculins en -e (*vere*, *bărbate*, *Petre*) au lieu de -ule ;

10) Introduction des cas obliques pour les anthroponymes par l'article défini en proclise (*vieața lui Gheorghe*) alors que même les toponymes suivent le système des appellatifs (*vieața Parisului*) ; la tendance existe à généraliser la construction proclitique aux noms masculins de personnes (*i-am dat lui moș Vasile*, et non *moșului V.* comme : *i-am dat calului*) ;

11) Tendance à exprimer les fonctions du Génit. et du Dat. des noms féminins (propres et de personnes) avec le même article masculin en proclise (*zică lui Ana*, au lieu de *Anei*, *dau lui cumnată mea* pour *cumnatei mele*). On constate que les rapports d'appartenance, destination, possession, etc., introduits par ces cas évincent l'opposition de genre ; elle était cependant encore respectée en ancien roumain (*ei*, *ii*, *i Marie*).

12) Construction du cas régime à l'aide de la préposition *pe* : *văd pe mama*, mais *văd casa*) ;

13) Emploi possible de ces noms déterminés par un possessif sans l'article défini en enclise (*frate-meu*, mais *căinele meu*).

14) Présence de l'article défini avec un nom précédé de préposition (*mă duc la mătușa*, et non **la mătușă*, comme *la biserică*) ;

15) Succession de deux formes nominales déterminées par l'article défini (*bietul tata*, alors que la règle stricte est : une seule forme nominale articulée, la première généralement *bietul urs*) ;

16) Emploi de l'article à la place du possessif « notamment avec les noms de parenté ou de rapports personnels » ² (*vorbesc de mama*) ;

1. A. Graur, *Bulletin linguistique*, XIII, Copenhague-București, 1945, p. 101.

2. Kr. Sandfed et Hedvig Olsen, *Syntaxe roumaine*, Paris 1936, p. 23.

17) Invariabilité du nom, et aussi du possessif pour les féminins, aux cas obliques, tout-à-fait contre l'usage courant (*în locul noră-sa* pour *nurorii sale*, *în cinstea nepotu-său* pour *nepotului său*);

18) Flexion particulière des adj. possessifs (*soră-si*, pour *surorii sale*, *mă-ti* pour *mamei tale*);

19) Proclise fréquente de l'épithète, alors que normalement celle-ci est postposée au nom;

20) Apparition d'un article proclitique invariable, introduisant une nuance familière (*mă duc la alde Gheorghe*, *la alde nepotul*);

21) Existence d'un pronom pour la troisième personne se rapportant « exclusivement aux personnes » (*dânsul* pour le masc., *dânsa* pour le fém. ¹);

22) Emploi après les noms propres, comme relatif uniquement, de *care* (*Gheorghe care*), de *care* et de *ce* (mais généralement de *care*) après les noms de personnes, de *cine* comme pronom interrog.; cette même forme servait de pron. relatif personnel en ancien roumain, usage limité actuellement aux formules consacrées et dictons populaires;

23) Anticipation facultative, lorsque le complément suit le verbe, du pronom pers. inacc. « dans le cas d'un complément exprimé par un nom de personne ou d'objet personnifié; elle n'a pas lieu, lorsque le complément est un nom d'objet » ²; (*l-am întâlnit pe nepotul lui*, *i-am dat nepotului*); la répétition est obligatoire pour cette classe de noms lorsque le complément n'est pas déterminé (*l-am văzut pe nepot*);

24) Introduction « surtout dans la langue contemporaine » du complément d'agent par la locution prépositionnelle *de către*: « pour éviter la confusion avec d'autres compléments et pour opposer le complément d'agent personnel au complément d'agent non personnel » ³; cet emploi est fréquent surtout dans les textes juridiques, administratifs (*ibid.*, p. 12) où la clarté est de rigueur.

L'opposition se réalise ainsi: apparition de ces marques pour la classe des noms personnels, leur absence (morphème zéro) pour le reste de la classe nominale, c'est-à-dire fonctionnement régulier de la grammaire normative.

1. Cf. Al. Niculescu et Al. Roceric, *Revue de Linguistique*, III, 1958, n° 2, p. 194; on rencontre cependant cette construction avec des noms non personnels aussi.

2. Jorgu Jordan, *Recueil d'études romanes*; Bucarest, 1959, p. 116.

3. Paula Diaconescu, *Limba Română*, VIII, n° 2, București, 1959, p. 10-11.

De l'exposé des moyens qui explicitent le genre personnel roumain se dégage un certain nombre de constatations : a) il se manifeste dans les marges du nom et d'une façon très limitée sur ses substituts, les pronoms ; b) pour illustrer son expression grammaticale il nous est arrivé souvent d'employer les qualificatifs : « tendance », « fréquemment », « en général », « habituellement », etc., ce qui révèle un certain état de flottement en ce qui concerne l'emploi de ses moyens d'expression ; c) les marques énumérées concernent presque exclusivement le Singulier ; d) un nombre important de ces morphèmes ne concerne que la langue populaire et la langue courante, familière de ceux qui pratiquent le roumain commun : certaines seulement ont droit de cité aussi dans la langue littéraire ¹.

Le genre personnel suscite aussi un certain nombre de problèmes, dont celui : de son origine, de son évolution, de sa structure et de son rôle.

A quoi attribuer son apparition ? A l'influence d'un autre système linguistique ou bien des conditions grammaticales internes motivent-elles son développement ? L'hypothèse du substrat ne peut être envisagée, car une relation entre l'opposition originelle : animé-inanimé et personnel-non personnel, ne peut être établie.

Examinant le problème de son origine en slave L. Hjelmslev ² l'attribue à la tendance à « la motivation » qui s'est frayé « la voie avec un retard particulier. Une tendance peut, on le sait, rester en profondeur très longtemps pour surgir au moment où les faits, externes ou internes, lui deviennent favorables et où elle peut se nourrir de faits nouveaux ». Pour Drzewicki ³, qui aborde le problème en polonais, le mystère subsiste entier « il reste à découvrir la raison « des tendances » auxquelles sont dus ces changements et que nous sommes forcés d'accepter comme « spiritus movens ».

L'existence de ce concept en slave incite à une explication par ce superstrat. Mais des objections de chronologie, de structure, d'extension et de moyens d'expression s'opposent à cette solution. Louis Hjelmslev situe avec réserve le début de ce genre en vieux slave qui « représente justement les premiers commencements de la tendance » ⁴. Or une influence de structure, comme la greffe d'une nouvelle catégorie grammaticale,

1. Cf. *Gramatica limbii române*, București, 1954, p. 126-127.

2. *Ib.*, p. 180.

3. *Le genre personnel dans la déclinaison polonaise*, Paris, 1918, p. 53.

4. *Ib.*, p. 181.

ne pouvait être exercée que par les premiers Slaves fixés parmi les Roumains (vers le VI^e siècle) et assimilés par eux. La structure est également différente : en polonais, par exemple, ce genre se manifeste « uniquement à l'intérieur du masculin, au Pluriel seulement, et ne s'exprime que par des formes du Nominatif et de l'Accusatif »¹ ; en outre il dépasse la catégorie du nom : « chaque mot masculin variable peut exprimer le genre personnel « dans certaines conditions » (donc les démonstratifs, les possessifs, adj. définis, participe présent et passé, les cardinaux, les interrogatifs²) » ; il ne concerne par conséquent pas les féminins, ne se manifeste pas au Sing., non plus à d'autres cas qu'au Nominatif et à l'Accusatif ; par contre il touche tout le syntagme nominal : ce qui n'est pas le cas en roumain : leur économie interne est nettement discordante.

La genèse du genre personnel en roumain, nous essayerons de la chercher dans certaines caractéristiques de sa grammaire.

Au cas sujet (« cas noble »), que le nom appartienne à la classe personnelle (cas le plus fréquent) ou non, son rôle se situe au même niveau des valeurs fonctionnelles : une distinction personnel-non personnel serait incongrue ; cela explique l'absence de tous morphèmes oppositionnels à ce cas entre les deux classes nominales.

Dans une phrase de type informatif, respectant par conséquent l'ordre logique (sujet-verbe), si un nom suit, son rôle de complément (direct ou indirect) est indiqué par sa place, éventuellement par certains morphèmes (articles fléchis, prépositions, combinaisons des deux). La langue roumaine présente cependant des conditions particulières : l'ordre des mots dans la phrase n'est pas figé (la place n'est pas un morphème syntaxique), et, la langue populaire et familière se caractérise par un type de syntaxe affective, surtout en ce qui concerne les énoncés autour des noms personnels. A cette caractéristique s'ajoutent d'autres particularités : l'enclise de l'article défini, la formation des cas obliques à l'aide des articles fléchis, également enclitiques, et non à l'aide de préposition en proclise, comme dans le reste du domaine roman³. Enfin le passif

1. Drzewicki, *ib.*, p. v.

2. *Ibid.*, p. 1.

3. Dans les anciens textes on relève quelques cas de constructions prépositionnelles : des Génit. construits avec *de* (*casa de Domnulu*, *cale de cetati*, etc.) et des Dat. avec *a* ou *la* (*dede a lucrători*, *la împăratulu*, etc.). Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit d'une amorce avortée d'un système de palliatifs, des dernières traces d'un système condamné

roumain ne reproduit pas le prototype synthétique latin, il n'est pas non plus analytique (avec le verbe être) sauf en roumain moderne : ces caractéristiques représentent un des facteurs qui motivent le développement des morphèmes du personnel.

Dans une langue à flexion désinencielle, celle-ci indique le rôle du nom, indépendamment de la place qu'il occupe et du type de la phrase (libre ou figé). Les formes fléchies du démonstratif devenu article, diverses prépositions, l'ordre figé ont été autant de palliatifs appelés à suppléer au déclin, et finalement, à la carence des désinences. Le système flexionnaire du latin danubien était plus déficient qu'ailleurs (v. ci-dessus), l'expression des fonctions casuelles par des prépositions ne s'y est pas développée, la syntaxe a continué de rester libre en roumain. En somme, cette langue présente une morphologie nominale évoluée (disparition des désinences) dans une syntaxe de type latin (libre), sans les correctifs développés par les autres langues romanes.

L'homophonie des désinences nominales était préjudiciable surtout pour l'opposition cas sujet-cas régime : ni le nom ni l'article ne la marquaient plus. Deux solutions s'offraient à la langue : une syntaxe figée (sujet-verbe-complément), ou un morphème en proclise devant le complément. Le roumain a eu recours aux deux procédés suivant la catégorie du nom et de l'énoncé : type informatif (ordre figé), type affectif (proclise). Comment s'articulent ces deux systèmes ?

Dans une phrase qui commence par *fiul* (< *filiu-illu*), l'interlocuteur n'est pas fixé d'emblée sur le rôle d'agent ou de patient de ce substantif ; si l'on ajoute un verbe pronominal *se spală* nous continuons à ignorer s'il s'agit d'une construction réfléchie (*le fils se lave*) ou passive (la construction réfléchie étant un procédé usuel de l'expression du passif en ancien roumain) ; c'est le quatrième mot, le nom d'agent (*de mamă* = *par la mère* par ex.) qui précise le rôle de patient du premier. Si en outre on fait précéder celui-ci de divers compléments circonstanciels, notre information sur le rôle du premier nom reste encore plus longtemps en suspens. Le même inconvénient apparaît dans une phrase qui commence par un verbe ¹ : *vede fiul* (< *videt filiu + illu*, est-ce *filius*

ou d'un calque. De toute façon ce type de construction ne survit que dans quelques toponymes.

1. Le verbe roumain ayant gardé ses désinences, l'emploi du pronom personnel n'est pas obligatoire : en outre le Nom. et l'Accus. sont identiques à toutes les personnes, sauf à la 1^{re} et 2^{de} du sing.

ou *filium* ?). La préposition *pe* est venue combler cette grave lacune.

Aux cas obliques la fonction du nom est marquée par les formes fléchies de l'article, en enclise cependant (*fiului*) ; c'est la fin du mot qui précise son rôle : la vélocité de l'information, surtout lorsque le substantif occupe la première place dans l'énoncé, ce qui arrive communément aux noms de personnes, en pâtit (est-il agent, patient, intéressé, etc. ?). Le cas était plus pressant pour les anthroponymes, incompatibles avec l'emploi d'un article enclitique. La langue y remédie par la proclise de l'article (*lui Gheorghe* analogiquement *lui fiu-meu*) ; cette dernière construction est possible mais non obligatoire, car elle ne présentait pas la même urgence.

C'est l'absence de morphèmes proclitiques, précisant d'emblée le rôle du nom, qui justifiait la sauvegarde du vocatif latin en roumain. En effet, ailleurs l'emploi des prépositions devant le nom, à certains cas, leur absence à d'autres, limitait par ce jeu des oppositions, les homophonies casuelles. En roumain ce système faisant défaut le vocatif a été non seulement conservé, mais renforcé à l'aide de la désinence slave-*o*. Mais là encore, même inconvénient qu'aux cas obliques : l'information sémantique précède l'information fonctionnelle du nom ; la langue le corrige en développant un système interjectionnel. Son apparition reste cependant facultative, car l'accent d'intensité et l'accent tonique qui interviennent précisent, avant la désinence, sa fonction.

Des faits examinés il résulte que, face aux déficiences révélées par son système morphologique nominal, la langue a procédé à des accommodations. Il ne s'agit que d'une « thérapeutique » dans la genèse de ces outils, un autre fait le confirme : l'absence des marques du Plur. dans le répertoire des moyens d'expression du personnel. L'opposition Sing-Plur. ne se justifiait pas du point de vue pragmatique au niveau du discours, car certains de ces noms sont : *a*) normalement uninombres (père, mère, etc.) ; *b*) les énoncés les concernant portent le plus souvent sur un seul sujet ; *c*) cette classe de noms se caractérise par son aspect déterminé logiquement et grammaticalement (par l'article ou le possessif), ou logiquement seulement ; or le Pluriel introduit une généralisation, une « pluralisation » incompatible aussi bien du point de vue des lexèmes eux-mêmes qu'affectivement. Enfin, *d*) le pluriel est un concept qui évince souvent de son champ fonctionnel toute autre distinction ou opposition, mêmes celles du masculin et du féminin, ce qui explique leur fréquente homophonie.

En résumé, à un moment de l'histoire du latin danubien, l'expression

du rôle du nom revenait encore à ses propres désinences ; les évolutions phonétiques créant de nombreuses homophonies ont rendu ce système caduc : le système prépositionnel (v. ci-dessous) n'a pas été retenu, ou, pour des raisons de structure, n'a pas réussi à s'imposer : les formes fléchies de l'article en enclise ont pris les fonctions morpho-syntaxiques des désinences primitives : cependant le nouveau système désinenciel s'avérant inadéquat, d'une façon variable suivant les cas, la langue s'est donné pour une classe de substantifs et implicitement un certain type de message les concernant, un nouveau système, proclitique cette fois-ci, qui est le suivant : Nominatif : morphème zéro ; Génitif ¹-Datif : proclise de l'article ; Accusatif : la préposition *pe* ² ; Vocatif : interjection. La genèse d'une partie des marques du genre personnel se trouve ainsi, pensons-nous, justifiée.

Toute la masse nominale est cependant intéressée par les besoins de clarté et de vélocité, précédemment invoqués : on attendrait la généralisation du système. Or si l'emploi de certaines de ces marques est possible pour les deux classes nominales (personnelle-non personnelle), pour d'autres la démarcation est nette. Pourquoi aussi le caractère flottant de l'emploi de certains morphèmes du personnel même avec cette classe de noms, l'absence d'une discrimination définitive entre les deux masses, la non-généralisation à tout le vocabulaire nominal de l'un ou de l'autre système ?

On serait tenté, au premier abord, d'attribuer l'état actuel de son économie interne, donc de la non-normalisation de son explicitation, à une origine récente : en effet, ce concept ne remonte ni à l'indo-européen, ni même au latin. Mais le facteur chronologique n'y est pour rien, pensons-nous : les premiers documents de langue roumaine (xv^e, xvi^e siècles) nous attestent déjà un certain nombre de ses marques ³ et on peut présumer que leur nombre était bien plus important. La preuve nous est fournie par l'absence dans certains textes religieux de la préposition *pe* (*pre*) qui est motivée « par le scrupule avec lequel les traducteurs

1. Dans certains cas précis une opposition entre le Génit. et le Datif est aussi réalisée grâce à l'article pronominal (possessif) qui précède l'article défini en proclise ou directement le nom.

2. La préposition *pe* est simple marque de l'Accusatif mais elle garde sa valeur de préposition (sur) introduisant un complément de lieu.

3. Proclise de *lui* (m.), *ei* (f.) ; *Ancăei* ; absence de l'article défini ; emploi dans certains textes de *pe*.

s'efforçaient de reproduire l'original slavon » ¹. A son tour la langue littéraire moderne masque, dans une bonne mesure, la présence de ce concept : on peut supposer qu'il en était de même pour l'ancienne littérature. D'autre part, certains des morphèmes existent dans les dialectes sud-Danubiens, ce qui fait présumer une ancienne origine commune, aussi une ancienneté certaine (au moins dix siècles, laps suffisant pour la structuration d'une catégorie grammaticale). Si des raisons pragmatiques expliquent la genèse de certains morphèmes du personnel, un autre facteur, la fréquence, rend compte de son état grammatical non normalisé.

Bien que libre, néanmoins l'ordre normal de la syntaxe roumaine est : sujet-verbe-complément. Ce type de message « logique », informatif, concerne la grande masse nominale et aussi, accidentellement, les noms personnels : il coexiste avec la phrase qui vise l'effet « stylistique », affectif, déclenchée notamment par la classe des noms de personnes, accidentellement aussi par les autres. La première place, donc l'anticipation pour les cas régime, est un des outils grammaticaux et des procédés qui donne le relief expressif voulu. La proclise, en corrigeant les inconvénients des marques enclitiques, assure le plein rendement de ce procédé.

Outre le facteur stylistique, la fréquence a pu contribuer également à assurer la position initiale à cette classe nominale : le nom d'agent est fréquemment une personne et implicitement donc est placé en tête de la phrase. Le Nominatif, « cas noble », a pu contribuer à assurer aux noms de personnes, par analogie, la « place noble », la première, quelle que soit la fonction du nom dans la phrase. Donc un type de syntaxe : nom de personne (agent, patient, intéressé, etc.) verbe-complément, opposé au type normal.

Il est possible que la progression de ce système proclitique ait aussi une autre cause que la position initiale : une tendance, développée dans les autres langues romanes, mais restée à un stade embryonnaire en roumain, à informer l'interlocuteur sur la fonction du lexème avant de préciser sa substance sémantique. Le caractère archaïsant du roumain, qui se manifeste d'ailleurs dans tous les compartiments de la langue, apparaîtrait aussi à ce propos : il n'a innové que pour les noms de personnes pour lesquels il y avait urgence.

L'analogie doit être à son tour mise en cause pour justifier l'apparition des autres marques du personnel. Dans ce répertoire — il n'est pas

1. J. A. Candrea, *Psaltirea Scheiană*, I, București, 1916, p. CCII.

exhaustif, car étant surtout oral, nombre de ses réalisations n'ont pas été relevées — à plusieurs reprises nous avons signalé l'absence d'une variation casuelle du radical, des désinences, voire des déterminants du nom ¹. Un nom de personne est avant tout un agent, éventuellement un patient : les évolutions phonétiques (amuïssement des désinences), ou l'analogie (d'après l'Accus. généralement pour les noms non personnels, ce qui est instructif sur leur rôle) ont rendu homophones le Nomin. et l'Accus., les deux cas les plus fréquents. Il est normal que cette forme ait tendance à s'imposer aussi aux cas obliques, d'où les traitements particuliers, phonétiques et morphologiques, que nous avons mentionnés. Cette forme du Nomin.-Accus. a été encore renforcée par les anthroponymes *Florica-lui Florica* et les constructions proclitiques du type : *tata-lui tata*. L'analogie joue aussi dans le cas des Vocat. du type *bunicule*, à la place de *bunice*, comme pour les autres personnels : par l'emploi de *-ule* la consonne du radical reste inaltérée (*k*) comme au Nomin.-Accus. (elle ne devient pas l'affriquée *č*, comme cela aurait été le cas au contact de *-e*). Pour la masse des substantifs non personnels, la fréquence joue plutôt en faveur du cas régime et c'est le cas agent qui est défavorisé en l'occurrence (révélatrice à ce propos est la désinence *-um* : l'identité à l'Accus. des masc. et des neutres (*campum-lignum*) s'explique par une équivalence de leur valeur ; le même *-um* au Nom.-Accus. des neutres (*lignum*) est le résultat de la généralisation de la forme la plus fréquente.

Les autres dérogations aux normes de la grammaire roumaine s'expliquent aussi : la construction du nom avec l'article bien que précédé de préposition ², l'emploi du nom suivi du déterminant sans article, du nom et du déterminant tous deux avec article, sont dus à la tendance à l'emploi automatique, réflexe, et non articulé normalement dans la phrase des formes les plus fréquentes, qui manifestent ainsi la tendance à se figer. La non-flexion normale du possessif aux cas obliques est imputable à l'agglutination : leur fréquent emploi avec ces noms a entraîné leur confusion avec les désinences nominales, d'où : *măsa-măsei* (*sa mère-à* ou *de sa mère*) comme : *casa-casei* (*la maison-à* ou *de la maison*). Le désac-

1. A. Graur, *Bulletin linguistique XIII*, p. 104, « l'explique par la tendance à conserver aux noms de personnes la même forme à tous les cas (...) ou du moins par la tendance à ne pas trop changer la forme type fournie par le nominatif » ; on ne voit cependant pas les raisons qui se trouvent à la base de cette tendance.

2. Cette construction peut s'expliquer aussi comme due à une détermination logique non explicitée (*la mama*, sous-entendu *mea*, chez la mère, la mienne).

cord entre le genre réel du nom et le genre grammatical du suffixe est un procédé de style commun à nombre de langues. Quant aux pronoms, le roumain a conservé l'héritage latin. L'emploi plus ou moins exclusif réservé à certains suffixes motionaux avec les noms personnels est dû à l'analogie : employés souvent avec quelques-uns, ils tendent à s'imposer à toute la classe.

Des raisons conjuguées expliquent l'apparition de *dânsul* : cette forme évite la répétition des pronoms de la III^e pers. ; elle désigne une personne, alors que *el* est générique, et en outre, elle a été surchargée d'une nuance de politesse. Au facteur clarté est due la construction *de către*. C'est vraisemblablement parce que plus court, plus expéditif que la préférence va à *-e* au lieu de *ule* au Voc. masc. L'anticipation du complément de personne sous la forme d'un pronom personnel doit être attribuée à l'interférence de plusieurs causes : lui assurer la « place noble », préciser d'emblée, par une proclise, la fonction que le nom succédant au verbe va remplir et surtout peut-être, la mise en relief, par la répétition, de la notion estimée comme importante ou plus importante dans l'énoncé ; l'apparition de l'article invariable *alde* annonce que le complément qui suit est un nom de personne. Nous constatons ainsi qu'un ensemble de facteurs différents crée un puzzle de faits grammaticaux, qui tous convergent vers la création d'un nouveau concept.

Les substantifs non personnels constituent la masse écrasante de tout vocabulaire : leur type de flexions morphologiques et de constructions syntaxiques jouit, apparemment, de l'avantage du nombre. Cette disproportion quantitative, de langue surtout, est corrigée, au niveau du discours seulement, par la fréquence des noms personnels¹ : c'est à cette neutralisation de la masse par la fréquence que nous attribuerons l'aspect flottant des moyens d'expression du personnel. Il n'y a pas de discrimination nette entre ces deux classes de noms et donc pas de formation de deux systèmes morpho-syntaxiques distincts et homogènes, car les noms personnels eux-mêmes peuvent participer à des énoncés du type informatif-logique, comme d'autre part la classe non personnelle peut être intégrée dans des constructions du type stylistique-métaphorique.

1. Pour certains (comme *domn* < *dominu*, *soră* < *soror*, *frate* < *frater*, *nene*, sl. frère, ami) elle est si importante qu'ils perdent, comme Vocatifs, leur valeur lexicale « pour devenir une sorte d'interjection sans signification particulière », cf. *Gramatica limbii române*, I, p. 147.

Ces deux classes de noms, donc aussi d'énoncés, existent dans tous les systèmes linguistiques, néanmoins le genre personnel, même sous une forme embryonnaire, n'est pas un concept appartenant à la grammaire générale. Aux causes énumérées précédemment, ajoutons : l'absence pendant de longs siècles d'une langue écrite qui normalise les emplois, réduise les énoncés spontanés et affectifs et entrave le développement de nouveaux faits grammaticaux, le fait que l'analogie ne s'est manifestée dans aucun des compartiments de la langue avec la virulence enregistrée ailleurs¹, enfin, et peut-être surtout, le caractère opérant de la catégorie du genre. Des faits examinés dans cette étude il ressort que, dans la conscience linguistique des locuteurs, parmi les formants constitutifs du nom, la catégorie du genre est restée sans cesse valante, avec des manifestations qui s'inscrivent dans l'ordre des structures traditionnelles, mais aussi des innovations. La genèse de celles-ci, nous espérons l'avoir démontré, doit être attribuée à des raisons pragmatiques d'adéquation, et non à une « tendance » héritée, inhérente et se manifestant à retardement.

Quelle est la place du genre personnel en roumain et aussi, dans la grammaire en général ? Son économie et son fonctionnement sont instructifs, car ils nous permettent de discerner des faits grammaticaux appartenant à des niveaux différents :

a) les formes ou constructions qui sont à classer comme des écarts par rapport aux normes établies, ou des innovations éphémères. Leur caractéristique est d'être généralement orales, accidentelles, sporadiques ; ce sont des lapsus personnels, ou des innovations non ratifiées par la communauté. En transposant la terminologie phonologique, on peut les considérer comme des variantes morpho-syntaxiques « libres » ou « combinatoires » (s'expliquant par l'analogie). Ces faits se réalisent au niveau du discours seulement ;

b) les formes ou constructions qui appartiennent à la grammaire d'une langue. Mais à l'intérieur d'une langue donnée on ne parle pas une langue, mais des langues (littéraires, communes, familières, populaires, etc.), avec nombre de divergences phonétiques, morphologiques, syntaxiques et de vocabulaire. Cette série ne revêt plus un caractère accidentel, éventuellement éphémère, et personnel, mais appartient d'une manière propre et permanente à une communauté ; son système, grâce à des éléments

1. Alf Lombard, *Le verbe roumain*, I-II, Lund, 1954, souligne à plusieurs occasions cette particularité du roumain.

communs, coexiste avec les autres à un niveau supérieur : la langue ; c) enfin, les formes ou constructions qui sont essentielles et présentes dans tous les types de langues ou de discours (envisagés sous § b, sauf sporadiquement au niveau de § a) ; ce sont des éléments de structure et c'est à ce niveau que se placent les principes phonologiques, les concepts sémantiques et les catégories grammaticales d'un système linguistique donné ; leur homogénéité est seule à lui garantir l'unicité. Dans les limites du nom et sur la plan morphologique se trouvent à ce niveau les « formants constitutifs », éléments « inhérents et indispensables à la formation substantivale » ¹.

Où situer le genre personnel par rapport à ces trois catégories ? Un nom, quelle que soit sa classe et son origine (fonds ancien ou emprunt récent), dès son activation dans le discours, est nanti du formant du nombre, des fonctions syntaxiques et d'un genre (un des trois originels : masculin, féminin ou neutre), cela dans toutes les « langues » du roumain. En est-il de même du personnel ? Non, car pour que cela advienne il est indispensable qu'il se trouve dans les conditions et circonstances requises invoquées précédemment pour expliquer la genèse de ce concept. En outre, même en les remplissant ce nom ne sera pourvu des marques du personnel que dans « une des langues ». La catégorie grammaticale des autres genres est foncière, elle précède l'activation dans le discours et aussi l'incorporation dans la langue d'un nom d'emprunt ; le concept du personnel ne fait pas partie de ce fonds principal et originel de la morphologie du roumain. Il est une création de thérapeutique, mais ses remèdes-marques, manifestés d'abord sur le plan du discours, ont atteint le niveau d'une « certaine langue », qu'ils n'ont pas dépassé pour atteindre le troisième, celui qui impliquerait son immanence, donc aussi son expression, dans toutes les sortes de langues, et, sauf accident, de discours. On voit donc au niveau du discours la coexistence de marques constantes, qui sont l'explicitation de catégories systémiques, et d'autres disponibles sans racine au niveau du système. C'est cet aspect qui rend compte du caractère flottant de leur emploi dans la synchronie et variable dans leur genèse chronologique. A une exception près : la préposition *pe* ². Mais ce seul morphème n'a pas été suffisant pour déterminer l'introduction, au niveau systémique, d'une nouvelle catégorie grammaticale.

1. Bernard Pottier, *ib.*, II, p. 11.

2. A son sujet, qui nécessite un certain développement, nous reviendrons dans un prochain article.

La genèse du genre personnel en roumain nous permet-elle de retracer l'origine du genre tout court ? Nous le pensons : le nombre des énoncés de l'homme primitif, on peut s'en douter, n'était ni illimité, ni infiniment varié, leur substance tournait autour d'un nombre restreint d'objets et d'êtres, ces derniers doués d'un genre naturel. A ce stade de l'histoire du vocabulaire leur nombre était comparativement important et leur fréquence assurément grande. Analogiquement, et d'autres facteurs aidant (cf. *supra*), il s'est imposé à toute la masse nominale ; il est devenu ensuite, pour des besoins de clarté, un classificateur, un anaphorème et a gagné ainsi le syntagme du nom. Bien ancré au niveau des catégories systémiques — avec tout ce que cela implique : normalisation des applications, mais aussi emplois parfois absurdes, aberrants — il a survécu avec la fortune que nous lui connaissons jusque dans nos langues modernes.

Est-ce à dire que tout fait de langue acquis par suite d'une carence relevée par le discours et qui remonte jusqu'au niveau du système, devient une catégorie grammaticale immuable, et inamovible ? L'histoire de la catégorie du genre est instructive : l'opposition masculin, féminin, neutre aurait suivi celle de l'animé, il est loisible d'en envisager l'hypothèse, serait tombée en désuétude, sans l'exploitation qu'en a faite la phrase, dans son besoin d'anaphorèmes, sans l'esprit conservateur des langues et le syncrétisme des morphèmes qui l'explicitaient. Ne recouvrant pas une substance sémantique extrêmement étendue, comme le formant constitutif du nombre, par exemple, le genre aurait été évincé du fonds systémique, pour devenir un fait limité de vocabulaire : ainsi ce concept aurait rejoint sa place réelle, qui, sous la perspective d'un examen logique, n'aurait jamais dû être autre.

Les langues ne forgent pas de nouvelles marques : elles se servent des signes et des procédés dont dispose déjà le système pour faire face aux carences ou besoins que révèle leur pratique ou crée leur évolution ; le genre personnel roumain vient de nous en administrer la preuve. En voici une autre supplémentaire : pour éviter l'emploi des épithètes, ou des moyens périphrastiques, ou la création de nouveaux lexèmes en vue de désigner le nombre croissant des signifiés, le roumain, d'autres langues aussi, se sert des marques du genre pour déterminer le champ sémantique auquel appartient un signifiant. Cette spécialisation sémantique est assez ancienne, mais la tendance prend l'allure d'un système en roumain contemporain : les morphèmes du genre (le nombre y est implicite) différencient le sens technique spécial d'une série de mots, de leur valeur sémantique

établie¹ (*robinet-robinete-robineți, produs-produse-produși, raport-raporturi-rapoarte*, etc.). Ainsi ce concept conserve son « potentiel informatif », donc sa pleine valance, grâce à une nouvelle surcharge.

En résumé le genre personnel roumain a son origine dans un ensemble de faits de grammaire ; en dépit de ses nombreuses explicitations il n'est pas devenu une catégorie du système morphologique. Le trait pertinent de son fonctionnement morpho-syntaxique est que ces noms jouissent d'un droit d'écart tandis que les autres s'articulent dans la phrase conformément à la norme ; l'ordre génétique de ses marques est, vraisemblablement : anthroponymes, noms de parenté, de personnes, de tout signifié personnifié ; la vie marginale du genre personnel représente une ressource appréciable pour la langue littéraire, car il réalise une opposition entre celle-ci et la langue familière et populaire.

L'étude de la catégorie du genre en général en roumain confirme l'inhérence de la tendance à l'adéquation ; elle se manifeste sous une forme conservatrice (par le maintien des catégories valables), éclectique (en les réorganisant le cas échéant), éliminatrice (en évinçant celles qui sont devenues caduques), et innovatrice (en comblant des lacunes originelles ou s'étant manifestées par suite d'évolutions) ; le développement de nouveaux concepts se réalise généralement par la surcharge des outils grammaticaux traditionnels ; la disparition de morphèmes n'implique pas celle de leur fonction ; une classe de noms numériquement réduite peut compenser par la fréquence son infériorité quantitative ; l'intervention d'un nouveau facteur dans l'histoire d'une langue peut déterminer des effets directs et aussi indirects : le substrat n'a pas seulement sauvegardé l'état du latin à un moment de son histoire (d'où le caractère archaïsant du roumain), mais l'a même renforcé (conservation du neutre : action directe)² ; il a imprimé un certain cachet à la morphologie, et vraisemblablement à la phrase roumaine, et se trouve être l'un des facteurs responsables de la genèse du genre personnel en roumain (action indirecte).

Dans le génie de cette langue s'allie à un esprit très conservateur une tendance innovatrice.

Strasbourg 1960.

Octave NANDRIS.

1. Georgeta Ciompec., *Studii și materiale privitoare la formarea cuvintelor în limba română*, I București, 1959, p. 58.

2. Sur l'empreinte du substrat dans d'autres domaines du roumain cf. notre article, *Le substrat et son rôle dans la structure phonétique du roumain*, Bulletin de la Société de linguistique de Paris, t. 50, fas. 1. p. 95 ss.